

VEDENE LOISIRS CULTURE SPORT



Il s'agit de partager sa voiture avec d'autres passagers.

Le covoiturage, un bon plan à partager il est occasionnel, il s'adresse à des personnes de la même association dans une géographie commune et de partager un moment de convivialité.

- ➡ Suite à la réunion du conseil d'administration du 21 Juin 2018 il a été voté un tarif pour l'année 2023 / 2024 ce dernier s'élèvera à : 0,40 cts le km.
- ➡ Règle le : Nombres de km A / R X 0,40 cts égale un résultat,
Le divisé par le nombre de personnes y compris le conducteur de la voiture, qui sera votre dû et votre part du covoiturage.

Plus frais d'autoroute s'il y à lieu.

Fait à Vedène le 11 Septembre 2023.

Le bureau.